

2009

**MISE À JOUR RÉDACTIONNELLE 2019
VERSION 1.3**

Ces objectifs de formation s'appliquent à ceux qui entreprennent une résidence à compter du 1^{er} juillet 2009.

REMARQUES : Dans le présent document, l'expression « famille et proches aidants » inclut toutes les personnes qui ont une importance pour le patient d'un point de vue personnel et qui se préoccupent des soins qui lui sont prodigués, y compris, selon la situation du patient, les membres de sa famille, les partenaires, les aidants naturels, les tuteurs et représentants légaux.

Dans le présent document, le terme « peau » inclut la peau, ses appendices et les muqueuses visibles.

DÉFINITION

La dermatologie s'intéresse à l'étude et à la prise en charge clinique des maladies associées à la peau, à l'état sain et à l'état malade.

OBJECTIFS

Au terme de sa formation, le résident doit être un spécialiste compétent en dermatologie et pouvoir assumer le rôle de consultant dans la spécialité. Il doit comprendre les fondements théoriques de la discipline, y compris ses assises en science et en recherche, tels qu'ils s'appliquent à la pratique médicale.

Ces éléments de compétence sont redéfinis comme objectifs détaillés pour plus de clarté dans les pages qui suivent.

Les objectifs détaillés décrivent les normes minimales à atteindre et n'excluent aucunement la nécessité d'acquérir d'autres connaissances, aptitudes et attitudes qui s'avèrent nécessaires à la prise en charge optimale des patients présentant des troubles de la peau.

Les résidents doivent démontrer qu'ils ont les connaissances, les aptitudes et les comportements nécessaires pour offrir à une population diversifiée un service et des soins efficaces et axés sur le patient. Dans tous les aspects de la pratique de la spécialité, le diplômé doit pouvoir aborder de façon professionnelle les questions d'éthique, d'appartenance sexuelle, d'orientation sexuelle, d'âge, de culture, d'origine ethnique et de croyances.

COMPÉTENCES EN DERMATOLOGIE

Après avoir terminé sa formation, le résident aura acquis les compétences suivantes et sera efficace dans les rôles suivants :

Expert médical

Définition :

En tant qu'*experts médicaux*, les dermatologues jouent tous les rôles CanMEDS et utilisent leur savoir médical, leurs compétences cliniques spécialisées et leurs attitudes professionnelles pour dispenser des soins axés sur les patients. Le rôle *d'expert médical* est le rôle pivot du médecin dans le cadre CanMEDS.

Compétences clés et habilitantes : Les dermatologues peuvent...

1. Travailler efficacement comme conseillers en jouant tous les rôles du cadre CanMEDS pour dispenser des soins médicaux optimaux, respectueux de l'éthique et axés sur les patients

- 1.1. Donner une consultation efficace, et notamment présenter des évaluations et des recommandations bien documentées, oralement, par écrit ou par voie électronique, pour répondre à une demande d'un autre professionnel de la santé
- 1.2. Utiliser toutes les compétences CanMEDS pertinentes à leur pratique
- 1.3. Définir les problèmes éthiques pertinents qui surgissent dans le cadre des soins aux patients et y répondre de façon appropriée
- 1.4. Établir un ordre des priorités efficace quant à leurs obligations professionnelles face à de nombreux patients et problèmes
- 1.5. Prodiguer des soins fondés sur la compassion et axés sur les patients
- 1.6. Reconnaître les dimensions déontologiques de la prise de décision en médecine et en tenir compte
- 1.7. Démontrer leur expertise médicale ailleurs que dans les soins aux patients, notamment en témoignant comme experts devant les tribunaux ou en conseillant les gouvernements au besoin

2. Acquérir et maintenir des connaissances cliniques, des compétences spécialisées et des comportements convenant à la dermatologie

- 2.1. Appliquer leurs connaissances des sciences cliniques, sociocomportementales et biomédicales fondamentales pertinentes à la dermatologie
 - 2.1.1. Un dermatologue doit démontrer une compréhension et une connaissance approfondie des aspects suivants :
 - 2.1.1.1. Sciences fondamentales liées à la dermatologie (anatomie, biochimie, biologie cellulaire, embryologie, génétique, histologie, immunologie, microbiologie, physique, physiologie, et agents pathogènes de maladies)

*OBJECTIFS DE LA FORMATION EN DERMATOLOGIE (2009)
(mise à jour rédactionnelle - mars 2019 - version 1.3)*

- 2.1.1.2. Compétences cliniques requises pour diagnostiquer les affections cutanées (peau, membranes muqueuses visibles et appendices), y compris l'anamnèse, l'examen physique et les interventions diagnostiques
 - 2.1.1.3. Manifestations cutanées de maladies systémiques chez les patients de tous âges
 - 2.1.1.4. Dermatopathologie et immunodermatopathologie, et microscopie électronique pertinente
 - 2.1.1.5. Formulation d'un diagnostic différentiel provisoire approprié
 - 2.1.1.6. Recours efficace aux examens de laboratoire
 - 2.1.1.7. Développement d'un plan de traitement approprié prenant compte d'éléments comme l'âge du patient, sa santé en général, l'épidémiologie et l'évolution naturelle de la maladie, les risques et les bénéfices et le coût des interventions diagnostiques et thérapeutiques
 - 2.1.1.8. Thérapie dermatologique (absorption percutanée, pharmacologie et effets secondaires des traitements topiques et systémiques, utilisation et complications de l'électrochirurgie, de la cryothérapie, de l'immunothérapie, de la photothérapie, des rayonnements ionisants, du laser, du peeling chimique, de la sclérothérapie et de la chirurgie dermatologique)
- 2.1.2. Le dermatologue doit être en mesure de décrire ou de discuter des aspects suivants :
- 2.1.2.1. Caractéristiques cliniques, y compris les signes et manifestations initiales, les caractéristiques morphologiques, l'évolution naturelle, le pronostic des troubles cutanés inflammatoires, auto-immuns, traumatiques, vasculaires, infectieux, néoplasiques, infiltratifs, dégénératifs et génétiques
 - 2.1.2.2. Développement embryologique de la peau, et apparition des anomalies et troubles congénitaux de ce processus
 - 2.1.2.3. Histopathologie de la peau à l'état sain et à l'état malade
 - 2.1.2.4. Fonctionnement et dysfonctionnement du système immunitaire relatifs aux affections cutanées
 - 2.1.2.5. Bases anatomiques et physiologiques de l'examen normal de la peau à tous les âges
 - 2.1.2.6. Principes fondamentaux qui sous-tendent l'interprétation des principaux examens cliniques comme les préparations d'hydroxyde de potassium (KOH), le grattage cutané pour la recherche d'acariens, le frottis de Tzanck, la coloration de Gram, la culture fongique, l'examen à la lumière de Wood, les tests épicutanés et les photopatch-tests, les tests de dose érythémateuse minimale et la dermoscopie; les indications, la valeur potentielle, les limites et les contre-indications de ces principaux examens cliniques

*OBJECTIFS DE LA FORMATION EN DERMATOLOGIE (2009)
(mise à jour rédactionnelle - mars 2019 - version 1.3)*

- 2.1.2.7. Indications, mécanismes d'action, effets secondaires, interactions et doses critiques des agents systémiques et topiques utilisés en thérapie dermatologique
 - 2.1.2.8. Principes fondamentaux de l'épidémiologie clinique relative aux affections cutanées
 - 2.1.2.9. Effets thérapeutiques et toxiques de la radiation de la peau
 - 2.1.2.10. Phases normales et mécanismes de la cicatrisation
 - 2.1.2.11. Indications et contre-indications des technologies de pansements actuelles pour plaies aiguës et chroniques
 - 2.1.2.12. Anatomie de la peau en termes de localisation des vaisseaux sanguins, nerfs, muscles et tendons, repères osseux, drainage lymphatique, sites sujets aux complications, orientation des plaies chirurgicales, et importance du maintien des unités cosmétiques faciales
 - 2.1.2.13. Utilisation d'instruments chirurgicaux, anesthésiants, matériel de suture, dispositifs et agents hémostatiques, technique antiseptique, stérilisation des instruments, et maintien d'un champ opératoire stérile
 - 2.1.2.14. Indications et techniques, dont les complications possibles, de la biopsie cutanée, du curetage, de la cryochirurgie, de l'électrochirurgie, de la fermeture de plaie primaire et secondaire, de lambeaux, de greffons et de chirurgie micrographique de Mohs
 - 2.1.2.15. Indications, limites/attentes, et complications des interventions dermatologiques cosmétiques incluant les lasers, la dermabrasion, les peelings chimiques, la liposuction, l'augmentation des tissus mous, la greffe de cheveux, la sclérothérapie et l'utilisation de neurotoxines
- 2.2. Décrire le cadre des compétences CanMEDS qui sont pertinentes à la dermatologie
 - 2.3. Mettre en œuvre les compétences d'apprentissage à vie propres au rôle d'érudit, pour adopter un programme personnel de mise à jour et approfondir les compétences professionnelles
 - 2.4. Intégrer les meilleures données probantes et pratiques exemplaires pour améliorer la qualité des soins et la sécurité des patients dans leur pratique

3. Procéder à une évaluation complète et appropriée d'un patient

- 3.1. Identifier et étudier efficacement les sujets à aborder au cours d'une rencontre avec un patient, en tenant compte du contexte et des préférences de celui-ci
- 3.2. Obtenir une anamnèse pertinente, concise et exacte, compte tenu du contexte et des préférences du patient, aux fins de diagnostic, de traitement, de promotion de la santé et de prévention de la maladie
- 3.3. Procéder à un examen physique pertinent et exact aux fins de diagnostic, de traitement, de promotion de la santé et de prévention de la maladie
- 3.4. Choisir des méthodes d'investigation appropriées sur le plan médical, dans le respect de l'éthique et en utilisant efficacement les ressources

- 3.5. Démontrer des techniques efficaces de résolution de problèmes cliniques et faire preuve de jugement face aux problèmes des patients, y compris interpréter les données disponibles et intégrer de l'information pour établir des diagnostics différentiels et des plans de traitement

4. Pratiquer efficacement les interventions de prévention et de traitement

- 4.1. Mettre en œuvre un plan de traitement en collaboration avec un patient, sa famille et ses proches aidants
- 4.2. Démontrer une mise en œuvre appropriée et opportune des interventions de prévention et de traitement
 - 4.2.1. Inclure des mesures de santé préventives dans les discussions sur le traitement
 - 4.2.2. Fournir des ressources écrites et/ou visuelles pour compléter l'enseignement oral en santé, le cas échéant
- 4.3. Obtenir le consentement éclairé du patient pour les traitements

5. Utiliser les techniques d'intervention, tant diagnostiques que thérapeutiques, de façon compétente et appropriée

- 5.1. Obtenir le consentement éclairé du patient pour les interventions
- 5.2. Démontrer l'exécution efficace, appropriée et opportune des interventions diagnostiques pertinentes à leur pratique
 - 5.2.1. Acquérir les compétences techniques requises pour la pratique de la dermatologie, y compris la photothérapie, les tests épicutanés et photopatch-tests, les techniques diagnostiques incluant les préparations KOH, les grattages cutanés pour la recherche d'acariens, les frottis de Tzanck, les cultures fongiques, l'examen à la lumière de Wood, l'immunofluorescence virale et les spécimens pileux
- 5.3. Effectuer une évaluation préchirurgicale pour déterminer la modalité de traitement la plus adaptée
- 5.4. Utiliser des techniques stériles appropriées lors des interventions dermatologiques
- 5.5. Comprendre et appliquer les principes de l'anesthésie locale
- 5.6. Effectuer des interventions dermatologiques comme la biopsie cutanée, le curetage et l'électrocoagulation, l'excision fusiforme simple, la cryothérapie et la fermeture par couches avec les méthodes de suture appropriées
- 5.7. Prodiger des soins postopératoires pour optimiser la cicatrisation
- 5.8. Documenter les interventions pratiquées et leur résultat, et diffuser l'information pertinente
- 5.9. Assurer que l'on organise un suivi approprié des interventions pratiquées

6. Consulter au besoin d'autres professionnels de la santé tout en reconnaissant les limites de leur expertise

- 6.1. Démontrer qu'ils comprennent bien les limites de leur expertise
- 6.2. Démontrer qu'ils peuvent, au besoin, consulter un autre professionnel efficacement, de façon appropriée et en temps opportun pour optimiser les soins prodigués aux patients
- 6.3. Organiser des services de soins de suivi appropriés pour les patients, leur famille et leurs proches aidants

Communicateur

Définition :

En tant que *communicateurs*, les dermatologues facilitent efficacement la relation médecin-patient et les échanges dynamiques qui se produisent avant, pendant et après le contact médical.

Compétences clés et habilitantes : Les dermatologues peuvent...

1. Établir avec les patients, leur famille et leurs proches aidants un rapport et une confiance ainsi qu'une relation conforme à l'éthique

- 1.1. Reconnaître que le fait d'être bon communicateur constitue une compétence clinique essentielle pour les médecins et qu'une bonne communication médecin-patient peut favoriser la satisfaction du patient et du médecin, l'observance du traitement et l'amélioration des résultats cliniques
- 1.2. Établir avec les patients, leur famille et leurs proches aidants de bonnes relations thérapeutiques caractérisées par la compréhension, la confiance, le respect, l'honnêteté et l'empathie
- 1.3. Respecter le secret professionnel, la vie privée du patient et son autonomie
- 1.4. Écouter attentivement
- 1.5. Être à l'affût des indices non verbaux et en tenir compte
- 1.6. Diriger efficacement une consultation clinique structurée

2. Trouver et résumer avec précision les renseignements pertinents et les points de vue des patients, de leur famille et de leurs proches aidants, de collègues et d'autres professionnels

- 2.1. Réunir de l'information sur une maladie et sur les croyances d'un patient, ses préoccupations, ses attentes et son vécu de la maladie
- 2.2. Chercher et résumer des renseignements pertinents provenant d'autres sources comme la famille et les proches aidants du patient et d'autres professionnels, le cas échéant

3. Transmettre avec exactitude des explications et des renseignements pertinents aux patients, à leur famille et à leurs proches aidants, à des collègues et à d'autres professionnels

- 3.1. Fournir de l'information à un patient, à sa famille et à ses proches aidants, aux collègues et à d'autres professionnels, de façon humaine et compréhensible, pour encourager la discussion et la participation à la prise de décision
 - 3.1.1. Communiquer dans un langage clair avec le patient, sa famille et ses proches aidants
 - 3.1.2. Communiquer clairement, de manière exhaustive et fréquemment en fonction de la situation, avec les collègues du milieu médical, notamment le médecin traitant
 - 3.1.3. Communiquer avec le personnel infirmier et d'autres professionnels de la santé de manière efficace et respectueuse
 - 3.1.4. Communiquer pleinement avec les personnes qui effectuent les interventions diagnostiques, comme les pathologistes, pour assurer le meilleur résultat pour le patient

4. Faire en sorte que les patients, leur famille, leurs proches aidants et les autres professionnels aient la même compréhension des enjeux, des problèmes et des plans pour élaborer un plan de soins commun

- 4.1. Définir et explorer efficacement les problèmes à aborder à la suite d'une rencontre avec un patient, en tenant compte du contexte, des réponses du patient, de ses préoccupations et de ses préférences
- 4.2. Respecter la diversité et les différences en tenant compte, sans s'y limiter, de l'influence de l'identité sexuelle, de l'orientation sexuelle, de la religion, de l'ethnicité et des croyances culturelles sur la prise de décision
- 4.3. Encourager la discussion, les questions et l'échange au cours de la rencontre
- 4.4. Pour l'élaboration du plan de traitement, faire participer les patients, leur famille et leurs proches aidants, ainsi que les professionnels de la santé pertinents à la prise de décision
- 4.5. S'attaquer efficacement aux problèmes de communication délicats, y compris pour l'obtention d'un consentement éclairé, l'annonce d'une mauvaise nouvelle et la gestion de la colère, de la confusion et des malentendus

5. Transmettre de manière efficace des renseignements oraux, écrits et/ou par voie électronique au sujet d'une rencontre médicale

- 5.1. Tenir des dossiers clairs, concis, précis et appropriés sur les rencontres cliniques et les plans
- 5.2. Présenter des rapports oraux au sujet des rencontres cliniques et des plans
- 5.3. Transmettre l'information médicale de manière appropriée pour garantir un transfert des soins sécuritaire

6. Présenter efficacement l'information au sujet d'une question médicale au public ou aux médias

Collaborateur

Définition :

En tant que *collaborateurs*, les dermatologues travaillent efficacement dans une équipe de soins de santé afin de prodiguer des soins optimaux aux patients.

Compétences clés et habilitantes: Les dermatologues peuvent...

1. Participer efficacement et comme il se doit à l'activité d'une équipe interprofessionnelle de soins de santé

- 1.1. Expliquer les rôles et les responsabilités du dermatologue aux autres professionnels
- 1.2. Décrire les rôles et les responsabilités d'autres professionnels membres de l'équipe de soins de santé
- 1.3. Reconnaître et respecter les divers rôles, responsabilités et compétences d'autres professionnels par rapport aux leurs
- 1.4. Collaborer avec d'autres personnes pour évaluer, planifier, prodiguer et intégrer des soins à des patients ou à des groupes de patients
- 1.5. Collaborer à d'autres activités et tâches, comme la recherche, la formation, l'évaluation de programmes ou les responsabilités administratives
- 1.6. Participer à des réunions d'équipes interprofessionnelles
- 1.7. Établir des relations d'interdépendance avec d'autres professions pour prodiguer des soins de qualité
- 1.8. Décrire les principes de la dynamique d'équipe
- 1.9. Respecter l'éthique de l'équipe, y compris la confidentialité, l'affectation des ressources et le professionnalisme
- 1.10. Faire preuve de leadership dans une équipe de soins de santé de façon appropriée

2. Collaborer efficacement avec d'autres professionnels de la santé pour prévenir, gérer et résoudre les conflits interprofessionnels

- 2.1. Adopter une attitude respectueuse envers leurs collègues et les membres de l'équipe interprofessionnelle
- 2.2. Collaborer avec d'autres professionnels pour prévenir les conflits
- 2.3. Respecter les différences et les champs de pratique d'autres professionnels
- 2.4. Réfléchir à leurs propres différences, incompréhensions et limites qui peuvent contribuer à la tension entre professionnels
- 2.5. Réfléchir au fonctionnement de l'équipe interprofessionnelle

- 2.6. Employer la négociation collaborative pour résoudre des conflits et gérer les malentendus

Gestionnaire

Définition :

En tant que *gestionnaires*, les dermatologues participent à part entière à la vie d'organisations de soins de santé où ils gèrent des pratiques durables, prennent des décisions sur l'affectation des ressources et contribuent à l'efficacité du système de soins de santé.

Compétences clés et habilitantes : Les dermatologues peuvent...

1. Participer à des activités qui contribuent à l'efficacité de leurs organisations et systèmes de soins de santé

- 1.1. Travailler en collaboration avec d'autres membres de leur organisation
- 1.2. Participer à l'évaluation et à l'amélioration des processus systémiques de maintien de la qualité, y compris les initiatives sur la sécurité des patients
- 1.3. Décrire la structure et le fonctionnement du système de santé en ce qui a trait à la dermatologie, y compris les rôles des médecins
- 1.4. Décrire les principes du financement des soins de santé, y compris la rémunération des médecins, l'établissement des budgets et le financement des organisations

2. Gérer efficacement leur pratique et leur carrière

- 2.1. Établir les priorités et gérer leur temps pour établir un juste équilibre entre les soins aux patients, les exigences de la pratique, les activités extérieures et la vie personnelle
- 2.2. Comprendre les principes de finances et de ressources humaines dans différents modèles de pratique
- 2.3. Mettre en œuvre des processus afin d'améliorer leur pratique personnelle
- 2.4. Utiliser la technologie de l'information de manière appropriée pour les soins aux patients
 - 2.4.1. Consigner l'information pertinente et maintenir des dossiers médicaux complets et exacts pour chaque patient examiné

3. Répartir judicieusement des ressources du secteur des soins de santé, qui sont limitées

- 3.1. Reconnaître l'importance de la juste répartition des ressources de la santé en établissant un équilibre entre l'efficacité, l'efficacité et l'accès, d'une part, et la prestation de soins optimaux aux patients, d'autre part

- 3.2. Mettre en pratique des données probantes et des processus de gestion permettant de dispenser des soins de qualité à un rapport coût-bénéfice approprié

4. Exercer des fonctions d'administration et de direction

- 4.1. Participer efficacement à des comités et à des réunions
- 4.2. Diriger ou mettre en œuvre des changements apportés aux soins de santé
- 4.3. Planifier des éléments pertinents à la prestation des soins de santé, tels que les horaires de travail

Promoteur de la santé

Définition :

En tant que *promoteurs de la santé*, les dermatologues utilisent leur expertise et leur influence de façon responsable pour promouvoir la santé et le mieux-être de patients individuels, de collectivités et de populations.

Compétences clés et habilitantes : Les dermatologues peuvent...

1. Répondre aux besoins et aux problèmes de santé des patients dans le cadre des soins aux patients

- 1.1. Définir les besoins de santé des patients
- 1.2. Identifier les obstacles à l'accès aux soins de santé et aux traitements, et comment les surmonter
- 1.3. Repérer des possibilités de défense des intérêts, de promotion de la santé et de prévention des maladies auprès de personnes auxquelles ils prodiguent des soins
 - 1.3.1. Conseiller les patients sur l'importance de prendre la responsabilité de leur propre bien-être et reconnaître les déterminants importants prédisposant aux maladies cutanées, comme la sensibilisation aux dangers de l'exposition au soleil
 - 1.3.2. Éduquer, y compris être en mesure de générer et d'accéder aux informations comme les ressources imprimées ou les sites Web, et être disponibles comme personne-ressource pour conseiller les patients sur les troubles cutanés
- 1.4. Comprendre qu'il peut y avoir des intérêts divergents entre les patients individuels et la collectivité dans son ensemble

2. Répondre aux besoins de santé des collectivités qu'ils servent

- 2.1. Décrire les milieux de pratique qu'ils servent

- 2.2. Repérer des possibilités de défense des intérêts, de promotion de la santé et de prévention des maladies dans les collectivités qu'ils servent et intervenir de façon appropriée
 - 2.2.1. Décrire les activités, rôles ou fonctions des ressources communautaires et les groupes connexes de soutien du patient
- 2.3. Comprendre qu'il peut y avoir des intérêts divergents entre les collectivités servies et d'autres populations

3. Définir les déterminants de la santé des populations qu'ils servent

- 3.1. Définir les déterminants de la santé de la population, y compris les obstacles à l'accès aux soins et aux ressources
 - 3.1.1. Identifier les facteurs de risque ou les populations à risque pour les maladies cutanées, comme les personnes qui travaillent à l'extérieur
- 3.2. Repérer les groupes vulnérables ou marginalisés au sein des populations servies et répondre à leurs besoins de façon appropriée

4. Promouvoir la santé de patients individuels, de collectivités et de populations

- 4.1. Décrire une façon de mettre en œuvre un changement des déterminants de la santé pertinents des populations qu'ils servent
- 4.2. Décrire l'effet des politiques publiques sur la santé des populations servies
- 4.3. Repérer les points d'influence dans le système de santé et sa structure
- 4.4. Décrire les enjeux éthiques et professionnels inhérents à la promotion de la santé, y compris l'altruisme, la justice sociale, l'autonomie, l'intégrité et l'idéalisme
- 4.5. Reconnaître la possibilité inhérente de conflits entre leur rôle de promoteur de la santé qui intervient en faveur d'un patient ou d'une collectivité et celui de gestionnaire ou gardien
- 4.6. Décrire le rôle de la profession médicale, en tant que groupe, dans la promotion de la santé et de la sécurité des patients

Érudit

Définition :

En tant qu'*érudits*, les dermatologues démontrent un engagement de toute une vie envers l'apprentissage fondé sur la réflexion, ainsi que la création, la diffusion, l'application et l'utilisation de connaissances médicales

Compétences clés et habilitantes : Les dermatologues peuvent...

1. Maintenir et améliorer les activités professionnelles par l'acquisition continue du savoir

- 1.1. Décrire les principes du maintien de la compétence
- 1.2. Décrire les principes et les stratégies de mise en œuvre d'un système de gestion du savoir personnel
- 1.3. Reconnaître les problèmes d'apprentissage dans la pratique et en tenir compte
- 1.4. Procéder à une vérification de la pratique personnelle
- 1.5. Poser une question appropriée concernant l'apprentissage
- 1.6. Consulter et interpréter les données probantes pertinentes
- 1.7. Appliquer de nouvelles connaissances à la pratique
- 1.8. Évaluer l'incidence de tout changement dans la pratique
- 1.9. Documenter le processus d'apprentissage

2. Évaluer de façon critique de l'information médicale et ses sources et en faire une utilisation judicieuse lors de la prise de décisions touchant à la pratique

- 2.1. Décrire les principes de l'évaluation critique
- 2.2. Effectuer une évaluation critique de la littérature sur la pratique de la dermatologie en lien avec le diagnostic, l'exploration et le traitement des patients, ainsi que la science fondamentale cutanée cliniquement pertinente
 - 2.2.1. Évaluer et interpréter des sources d'information alternatives ou non universitaires qui peuvent être disponibles ou promues auprès des patients ou de professionnels de la santé
- 2.3. Intégrer des conclusions d'évaluation critique aux soins cliniques

3. Faciliter l'acquisition du savoir pour les patients, leur famille et leurs proches aidants, les étudiants, les résidents, d'autres professionnels de la santé, le public et d'autres intervenants

- 3.1. Décrire les principes d'apprentissage pertinents à la formation médicale
- 3.2. En collaboration, définir les besoins d'apprentissage et les résultats attendus des tiers
- 3.3. Choisir des stratégies d'enseignement efficaces et un contenu qui facilitent l'apprentissage des tiers
- 3.4. Animer des cours ou des exposés de qualité
- 3.5. Évaluer des activités d'enseignement et y réfléchir
- 3.6. Formuler des commentaires utiles
- 3.7. Décrire les principes d'éthique qui ont trait à l'enseignement

- 3.8. Favoriser un environnement d'apprentissage sécuritaire
- 3.9. Veiller à ce que la sécurité des patients soit assurée quand les apprenants participent aux soins

4. Contribuer à la création, à la diffusion et à l'application de nouvelles connaissances et pratiques

- 4.1. Décrire les principes de la recherche et de l'enquête scientifique
- 4.2. Décrire les principes de l'éthique de la recherche
- 4.3. Poser une question de recherche
- 4.4. Effectuer une recherche systématique de données probantes
- 4.5. Choisir et mettre en œuvre des méthodes appropriées pour répondre à la question
- 4.6. Démontrer la capacité à préparer un article pour publication

Professionnel

Définition :

En tant que *professionnels*, les dermatologues sont voués à la santé et au mieux-être de la personne et de la société, à la pratique respectueuse de l'éthique, à l'autoréglementation de la profession et critères rigoureux de comportements personnels.

Compétences clés et habilitantes : Les dermatologues peuvent...

1. Démontrer un engagement envers leurs patients, la profession et la société par une pratique respectueuse de l'éthique

- 1.1. Avoir les comportements professionnels appropriés dans la pratique, ce qui comprend l'honnêteté, l'intégrité, de dévouement, la compassion, le respect et l'altruisme
- 1.2. Témoigner de leur engagement à prodiguer des soins de la plus grande qualité et à maintenir leur compétence
- 1.3. Reconnaître les problèmes éthiques qui surviennent durant la recherche et la pratique et y répondre de façon appropriée, tout en s'assurant de protéger les intérêts des patients
- 1.4. Gérer les conflits d'intérêts
 - 1.4.1. Reconnaître les conflits d'intérêts qu'il pourrait y avoir avec l'industrie
- 1.5. Reconnaître les principes et limites de la vie privée et de la confidentialité pour les patients tels que définis par la loi et les normes d'exercice de la profession
 - 1.5.1. Comprendre ce qu'est la divulgation appropriée en ce qui concerne les intérêts de tierces parties, comme un employeur, une compagnie d'assurance ou un représentant légal

- 1.6. Maintenir des relations appropriées avec les patients

- 2. Démontrer un engagement envers leurs patients, la profession et la société en participant à l'autoréglementation de la profession**
 - 2.1. Comprendre les codes professionnels, juridiques et éthiques de la pratique
 - 2.2. S'acquitter des obligations réglementaires et législatives découlant de la pratique courante
 - 2.3. Démontrer leurs responsabilités face aux ordres de médecins
 - 2.4. Reconnaître les comportements non professionnels d'autres membres de la profession et y réagir adéquatement
 - 2.5. Participer à l'examen de pairs

- 3. Démontrer un engagement envers la santé des médecins et la viabilité de leur pratique**
 - 3.1. Établir un équilibre entre les priorités personnelles et professionnelles afin d'assurer leur santé personnelle et la viabilité de leur pratique
 - 3.2. S'efforcer d'accentuer leur sensibilisation et leur perspicacité personnelles et professionnelles
 - 3.3. Reconnaître les professionnels qui sont dans le besoin et intervenir de façon appropriée

Examiné – Comité de spécialité – janvier 2012

Révisé – Comité de spécialité – juillet 2017

Mise à jour rédactionnelle approuvée – Bureau de l'éducation spécialisée – octobre 2017

Mise à jour rédactionnelle finalisée – Bureau de l'éducation spécialisée – mars 2019